

AAH, carte mobilité inclusion et RQTH : demander, suivre, contester

L'allocation aux adultes handicapés, la carte mobilité inclusion et la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé se demandent avec un seul dossier, déposé à la MDPH. Voici les conditions, les montants 2026, les délais et les recours.

À qui s'adresse cette fiche ?

Aux personnes handicapées et à leurs proches, et aux professionnels qui les accompagnent — CCAS, France services, conseillers numériques, travailleurs sociaux, services d'accompagnement.

Au sommaire

1. Les conditions de l'AAH
2. Montant, couple et travail
3. Durée et droits à vie
4. La demande à la MDPH
5. Les recours
6. La carte mobilité inclusion et la RQTH

1. Les conditions de l'AAH

- Un taux d'incapacité d'**au moins 80 %**, ou de **50 à 79 %** avec une « restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi », reconnue par la MDPH pour 1 à 5 ans.
- Avoir au moins 20 ans (16 ans dans certains cas), résider en France et respecter un plafond de ressources. La MDPH décide du taux ; la Caf ou la MSA vérifie les ressources et verse l'allocation.

Version du 19 septembre 2026 · Licence Etalab 2.0 : réutilisation et diffusion libres, avec mention de la source.

Fiche rédigée par l'équipe Certyne (certyne.com), éditeur français de signature électronique. Document informatif : Légifrance, service-public.fr et monparcourshandicap.gouv.fr font foi.

2. Montant, couple et travail

- **1 041,59 € par mois** au maximum depuis le 1er avril 2026 (décret n° 2026-229). Plafond de ressources : 12 499 € par an sans enfant, davantage avec des enfants à charge.
- **Depuis le 1er octobre 2023**, l'AAH ne dépend plus des revenus du conjoint. Si l'ancien calcul était plus favorable, il est maintenu d'office ; une fois passé au nouveau calcul, on n'y revient plus.
- **Reprise d'un travail** : l'AAH reste entière pendant 6 mois, puis une partie seulement des revenus est déduite. La déclaration trimestrielle de ressources est obligatoire, sinon des sommes peuvent être à rembourser.
- **ESAT** : entre octobre et décembre 2026 selon le mois d'ouverture des droits, l'AAH des travailleurs d'ESAT sera calculée sur le dernier trimestre (décret n° 2026-547).
- **Majoration pour la vie autonome** : 104,77 € par mois, versée automatiquement si le taux est d'au moins 80 %, avec un logement indépendant, une aide au logement et sans activité. Le complément de ressources n'est plus attribué depuis décembre 2019.

3. Durée et droits à vie

- L'AAH est accordée pour 1 à 10 ans, ou **sans limitation de durée** si le taux est d'au moins 80 % et que le handicap ne peut pas s'améliorer.
- Avec un taux de 50 à 79 %, elle est limitée dans le temps et s'arrête à l'âge légal de la retraite.
- La RQTH et la carte mention « invalidité » peuvent aussi être attribuées à vie.
- Pour un renouvellement, déposez la demande **6 mois avant l'échéance**.

4. La demande à la MDPH

- **Un seul formulaire** (Cerfa 15692) pour l'AAH, la carte, la RQTH, la PCH ou une orientation. Joignez le **certificat médical** (Cerfa 15695) de moins de 12 mois, signé par le médecin, ainsi qu'un justificatif d'identité et de domicile.
- **Dépôt en ligne** gratuit sur **mdphenligne.cnsa.fr**, avec FranceConnect, si la MDPH de votre département y est raccordée ; sinon, dépôt papier.
- Gardez le **récépissé** : il prouve la date de dépôt. Si l'AAH est accordée, elle est due à partir du mois qui suit le dépôt.
- **Délai** : la commission a 4 mois pour statuer. **Son silence vaut refus**, pas accord.

5. Les recours

- Un **recours administratif préalable obligatoire** doit être formé dans les **2 mois**, par écrit : auprès de la MDPH pour une décision de la commission, auprès du département pour la carte. Envoyez-le en recommandé.
- Sans ce recours préalable, le tribunal rejette la demande sans l'examiner.
- Ensuite, 2 mois pour saisir le juge : le **tribunal judiciaire** pour l'AAH et la carte « invalidité », le **tribunal administratif** pour la RQTH et les cartes « priorité » et « stationnement ».

6. La carte mobilité inclusion et la RQTH

- **Trois mentions** : « invalidité » (taux d'au moins 80 %), « priorité » (station debout pénible) et « stationnement ». La carte est valable de 1 à 20 ans, ou à titre définitif.
- Après accord, l'Imprimerie nationale envoie un courrier avec un **code secret** pour transmettre sa photo sur carte-mobilite-inclusion.fr. En cas de perte, le duplicata coûte 10 €.
- **RQTH** : elle ouvre droit à des aménagements de poste et à un accompagnement vers l'emploi. Toute demande d'AAH déclenche automatiquement son examen.

Fraudes et arnaques : fabriquer ou utiliser une fausse carte est puni de 5 ans de prison et 75 000 € d'amende. Stationner sans carte sur une place réservée coûte 135 €. Toutes les démarches sont gratuites : aucun intermédiaire payant n'est nécessaire. Méfiez-vous des messages qui annoncent une « nouvelle aide » ou demandent vos identifiants Caf.



Liste de contrôle

- ☐ J'ai un certificat médical de moins de 12 mois, signé.
- ☐ J'ai déposé le dossier auprès de la MDPH de mon département et gardé le récépissé.
- ☐ J'ai noté la date limite des 4 mois.
- ☐ Je fais ma déclaration trimestrielle de ressources si je travaille.
- ☐ Je renouvelle 6 mois avant l'échéance.
- ☐ En cas de refus, je forme le recours préalable dans les 2 mois.

Sources et pour aller plus loin

- Service-public, AAH : [F12242](#) · AAH et salaire : [F21615](#) · carte mobilité inclusion : [F34049](#) · RQTH : [F1650](#)
- Mon parcours handicap, montant de l'AAH : monparcourshandicap.gouv.fr · MDPH en ligne : monparcourshandicap.gouv.fr
- Décret n° 2026-229 du 30 mars 2026 : legifrance.gouv.fr
- Autres fiches pratiques de la même collection : certyneo.com/fr/ressources/fiches-pratiques-gratuites

Fiche pratique « AAH, carte mobilité inclusion et RQTH » — version du 19/09/2026 — rédigée par l'équipe Certyneo (certyneo.com). Licence Etalab 2.0. Document informatif. Signaler une erreur : contact@certyneo.com.